

L'Union Franco-Canadienne

UNE NOUVELLE IMPORTANTE AU SUJET
DE CETTE FLORISSANTE SOCIETE DE
SECOURS MUTUELS

UNE LETTRE DE L'HON. SECRETAIRE DE
LA PROVINCE

Les assurés et les membres de L'Union Franco-Canadienne et de la Section des Rentes Viagères de cette institution nationale et catholique apprendront sans doute avec plaisir que le gérant général et le Conseil d'Administration de L'Union ont offert au gouvernement Provincial un dépôt de \$15,000 devant rester entre les mains du Secrétaire-Provincial, c'est-à-dire du gouvernement, et portant intérêt à 4 pour cent.

Cette proposition, la première de ce genre, a quelque peu étonné le Ministre, qui éprouve des difficultés sérieuses à obtenir livraison des rapports annuels des Sociétés de secours mutuels qui ne se conforment pas à la loi et ignorent le gouvernement de la Province, en ne lui fournissant pas les renseignements qu'il est de son devoir d'obtenir, de par la loi.

En réponse à cette offre de L'Union Franco-Canadienne, l'hon. M. Turgeon a répondu, par l'entremise de son député, la lettre que voici et que nous reproduisons textuellement :

Province de Québec,
Bureau du Secrétaire.
No 1380 1901.

Québec, 15 mars 1901.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre de l'honorables secrétaire de la Province, d'accuser réception de votre lettre en date du 7 mars courant, par laquelle vous offrez de faire un dépôt de \$15,000.00, de la part de L'Union Franco-Canadienne, entre les mains du gouvernement, et de vous informer que le sujet auquel elle se rapporte ne manquera pas de recevoir toute son attention.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur,

(Signé)

JOS. BOIVIN,

Assistant-secrétaire de la Province.
M. J. M. A. Denault, Montréal.

Après avoir reçu cette lettre, le Gérant-Géné-

ral de L'Union Franco-Canadienne a eu une entrevue avec le Président et le gérant de la Banque d'Hochelaga, où sont déposés les fonds de l'Union, et ces messieurs lui ont donné le certificat suivant, dont les chiffres parlent assez eloquemment par eux-mêmes pour inspirer aux futurs assurés une confiance sans bornes dans une institution qui ne se contente pas de produire des avancés sans preuve, mais qui donne des certificats authentiques de sa solidité.

CERTIFICAT DE DÉPOT

No 0044	\$18,043.37
BANQUE D'HOCHELAGA	

Montréal, 22 mars 1901.

Reçu de L'UNION FRANCO-CANADIENNE, Section des Rentes Viagères, la somme de dix-huit mille quarante-trois piastres et 37 cents que nous promettons payer avec intérêt au taux de 3 par cent par année.

Pour la Banque d'Hochelaga.

(Signé) E. A. BERTRAND,

Comptable.

(Signé) E. A. GIROUX,

Assistant-gérant.

Maintenant, si le gouvernement provincial désire avoir ce dépôt, il n'a qu'à le dire, et L'Union Franco-Canadienne l'augmentera d'une manière très sensible dans l'avenir, vu que ses opérations se développent tous les jours, et qu'elle croit atteindre une prospérité inouïe dans la mutualité, si elle en juge par les résultats obtenus pendant la courte période des 12 derniers mois.

Les membres de L'Union Franco-Canadienne, association de Bienfaisance et d'assurance, ont tenu, le 29 courant, leur assemblée annuelle dans les bureaux généraux de la compagnie. Depuis l'an dernier, la société a fait de rapides progrès et nous ne pouvons que louer M. L. G. Robillard, le président, qui se dévoue et se prodigue pour assurer l'extension de l'association fondée par lui-même. Nos félicitations aussi à M. A. Deauault, le secrétaire, un autre jeune courageux qui a quitté la carrière du journalisme où il a eu de brillants succès pour se dévouer complètement à l'œuvre éminemment nationale et philanthropique que poursuit l'Union Franco-